

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 MARS 2020**

Sommaire

	Pages
1. Présentation et approbation des comptes de gestion 2019 : commune, assainissement, lotissement de Montgué, gendarmerie, SPIC énergie photovoltaïque, transport scolaire intercommunal	2
2. Présentation et approbation des comptes administratifs 2019 : commune, assainissement, lotissement de Montgué, gendarmerie, SPIC énergie photovoltaïque, transport scolaire intercommunal	2-5
3. Proposition d'affectation des résultats 2019 : commune, lotissement de Montgué, gendarmerie, SPIC énergie photovoltaïque, transport scolaire intercommunal	5-7
4. Budget 2020 : vote des taux d'imposition	7
5. Vote du budget primitif 2020 : commune, lotissement de Montgué, gendarmerie, SPIC énergie photovoltaïque, transport scolaire intercommunal	7-8
6. Création d'un budget annexe « ZAC de la Bande du Moulin »	8-9
7. Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement	9-10
8. Coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique	10-11
9. Contrat d'association avec l'école Sainte Anne-modalités de versement de la participation communale en 2020	11-12
10. Subventions scolaires 2020	12-13
11. Demande de subventions 2020	13-14
12. Subventions à caractère sportif	14-15
13. Subventions à caractère culturel	15-16
14. Financement du Centre Social Intercommunal exercice 2020	16
15. Garantie d'emprunt donnée à Espacil Habitat dans le cadre d'un programme de réhabilitation et d'amélioration thermique de résidences	16-17
16. Groupement de commandes -travaux de voirie hors agglomération programme 2020	17-18
17. Délégation de la compétence eaux pluviales urbaines aux communes	18-19
18. Note de synthèse budgétaire	19-20-21
19. Communiqués	21

PRESENTS : MM Jean-François MARY, Armand JAOUEN, Pascal NOURY, Mme Christiane CAVARO, Mr Dominique MOREAU, Mmes Marie-Gabrielle PUSSAT, Florence BOCQ, MM Didier JAN, Yves BESNARD, Jean-Lou LEBRUN, Mme Marie-Christine MOUNIER, Mr Patrick POTIER, Mme Maryse PARIS, MM Dominique PANHALEUX, Claude DAGUIN, Mmes Marie BERTHE JOSSO, Isabelle SEROT, Séverine MAHE, Lydie DURAND, Fabienne BERTOUX.

**Mr Philippe LE PALLEC donne procuration à Mr Pascal NOURY
Mr Didier AUVRAY donne procuration à Mr Yves BESNARD**

Mr Louis COURROUSSE donne procuration à Mme Maryse PARIS
Mme Annie HAMON donne procuration à Mr Patrick POTIER
Mme Céline TOURNABIEN donne procuration à Mme Florence BOCQ

ABSENTE EXCUSEE : Mme Françoise GILBERT

SECRETAIRE : Mme Marie BERTHE JOSSO

**PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 : COMMUNE,
ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT DE MONTGUE, GENDARMERIE, SPIC ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE, TRANSPORT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL**

Les comptes de gestion 2019 de Monsieur Le Trésorier doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Considérant la concordance des écritures du maire et du comptable en ce qui concerne le budget communal (section de fonctionnement et section d'investissement), le budget annexe « assainissement » (section d'exploitation et section d'investissement), le budget annexe « Lotissement de Montgué » (section d'exploitation et section d'investissement), le budget annexe « construction d'une gendarmerie » (section d'exploitation et section d'investissement), le budget annexe « SPIC énergie photovoltaïque » (section d'exploitation et section d'investissement), le budget annexe « transport scolaire intercommunal » (section de fonctionnement).

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, Monsieur le Maire propose d'adopter les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De déclarer que les comptes de gestion tels qu'ils ont été présentés, n'appellent aucune observation, ni aucune remarque,**
- **D'approuver les comptes de gestion 2019.**

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune qui fait apparaître un résultat global :

- Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 511 797 ,78 €

Incorporation résultat antérieur 0

Excédent 511 797, 78 €

- Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019 - 670 806,50 €

Incorporation résultat antérieur - 36 871,36 €

Déficit - 707 677,86 €

Soit un déficit de clôture - 195 880,08 €

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Monsieur Armand JAOUEN comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif de la commune de l'exercice 2019.**

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte administratif « Assainissement » qui fait apparaître un résultat global :

-Section d'exploitation

Résultat de l'exercice	- 32 551,75 €
Incorporation résultat antérieur	94 204,15 €

Excédent	61 652,40 €
-----------------	--------------------

-Section Investissement

Résultat de l'exercice	2 666,41 €
Incorporation résultat antérieur	111 937,58 €

Excédent	114 603,99 €
-----------------	---------------------

Soit un équilibre global de	176 256,39 €
-----------------------------	---------------------

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Mr Armand JAOUEN comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2019.**

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTGUE

Monsieur le Maire présente le compte administratif « Lotissement de Montgué » qui fait apparaître un résultat global :

-Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2019 :	0 €
Incorporation résultat antérieur	- 60 173,59 €

Déficit	- 60 173,59 €
----------------	----------------------

-Section Investissement

Résultat de l'exercice 2019	0 €
Incorporation résultat antérieur	- 44 070,06 €

Déficit - 44 070,06 €

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Mr Armand JAOUEN comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Lotissement de Montgué » de l'exercice 2019.**

**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :
BUDGET ANNEXE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE**

Monsieur le Maire présente le compte administratif « Construction d'une gendarmerie » qui fait apparaître un résultat global :

- Section d'exploitation

Résultat comptable de l'exercice 2019	54 999,18 €
Incorporation du résultat antérieur	30 855,80 €

Excédent **85 854,98 €**

- Section d'investissement

Résultat comptable de l'exercice 2019	- 5 027,08 €
Incorporation résultat antérieur	- 52 210,20 €

Déficit **- 57 237,28 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Mr Armand JAOUEN comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Construction d'une gendarmerie » de l'exercice 2019.**

**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :
BUDGET ANNEXE SPIC ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Monsieur le Maire présente le compte administratif du « SPIC – énergie photovoltaïque » qui fait apparaître un résultat global :

- Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2019	- 12 069,86 €
Incorporation résultat antérieur	- 25 971,13 €

Déficit **- 38 040,99 €**

- Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019	11 717,68 €
Incorporation résultat antérieur	8 261,26 €

Excédent **19 978,94 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Mr Armand JAOUEN comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « SPIC – énergie photovoltaïque » de l'exercice 2019.**

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif du « Transport scolaire intercommunal » qui fait apparaître un résultat global :

- Section de fonctionnement 2019

Résultat de l'exercice 2019 -14 038,91 €

Incorporation du résultat antérieur 29 052,98 €

Excédent 15 014,07 €

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Mr Armand JAOUEN comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Transport scolaire intercommunal » de l'exercice 2019.**

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : COMMUNE

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur Bertrand FLEURY, comptable public de la commune et approuvé le 5 mars 2020,

Vu le compte administratif 2019 faisant apparaître en clôture de l'exercice, un résultat de fonctionnement s'élevant à 511 797,78 €,

Le conseil municipal décide à l'unanimité la répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes :

- **virement de la somme de 511 797,78 € à la section d'investissement du budget communal de l'exercice 2020.**

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTGUE

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur Bertrand FLEURY, Comptable public de la commune et approuvé le 5 mars 2020,

Vu le compte administratif 2019 faisant apparaître en clôture de l'exercice, un résultat d'exploitation du budget annexe du lotissement de Montgué s'élevant à - 60 173,59 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **la répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes :**

- report à la section d'exploitation 2020	-60 173,59 €
- virement à la section d'investissement 2020	0,00 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur Bertrand FLEURY, Comptable public de la commune et approuvé le 5 mars 2020,

Vu le compte administratif 2019 faisant apparaître en clôture de l'exercice, un résultat d'exploitation du budget annexe « Construction d'une gendarmerie » s'élevant à 85 854,98 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **la répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes**

- report à la section d'exploitation 2020	28 617,70 €
- virement à la section d'investissement 2020	57 237,28 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : BUDGET ANNEXE SPIC ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur Bertrand FLEURY, Comptable public de la commune et approuvé le 5 mars 2020,

Vu le compte administratif 2019 faisant apparaître en clôture de l'exercice du budget annexe « SPIC – énergie photovoltaïque », un résultat d'exploitation déficitaire de -38 040,99 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **La répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes :**

- report à la section d'exploitation 2020	-38 040,99 €€
- virement à la section d'investissement 2020	0 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur Bertrand FLEURY, Comptable public de la commune et approuvé le 5 mars 2020,

Vu le compte administratif 2019 faisant apparaître en clôture de l'exercice du budget annexe « Transport scolaire intercommunal », un résultat d'exploitation excédentaire de 15 014,07 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **La répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes :**

- **report à la section d'exploitation 2020 15 014,07 €**

BUDGET 2020 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et sur proposition de la commission « Finances, développement économique, bâtiments communaux » en date du 26 février 2020, les taux d'imposition votés en 2019 ne seraient pas augmentés en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De voter et d'approuver les taux d'imposition sans changement par rapport à l'exercice précédent :**
 - ❖ **Taxe d'habitation 13.09 %**
 - ❖ **Taxe foncière sur propriétés bâties 18.51 %**
 - ❖ **Taxe foncière sur propriétés non bâties 49.33 %**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Après avoir examiné le budget primitif 2020 et après avis de la commission « finances » réunie le 26 février 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le budget primitif 2020 s'élevant à :**

- ◆ **section de fonctionnement : 3 374 799.85 €**
- ◆ **section d'investissement : 5 720 785.86 €**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer les contrats d'emprunt dans la limite des crédits inscrits aux budgets,**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les opérations de renégociation, en cas d'opportunité.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : LOTISSEMENT DE MONTGUE

Après avoir examiné le budget primitif 2020 et après avis de la commission « finances » réunie le 26 février 2020 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020 s'élevant à :

- **section de fonctionnement : 104 248.65 €**
- **section d'investissement : 88 140.12 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE

Après avoir examiné le budget primitif 2020 et après avis de la commission « finances » réunie le 26 février 2020 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020 s'élevant à :

- **section de fonctionnement : 128 122.70 €**
- **section d'investissement : 128 015.56 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : SPIC ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'activité de production d'énergie photovoltaïque revêt un caractère industriel et commercial et que le service est géré sous la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La commission « finances » réunie le 26 février 2020 a émis un avis favorable au projet de budget 2020 du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le budget du service « production d'énergie photovoltaïque » qui s'élève à :

- **section d'exploitation : 68 972.31 €**
- **section d'investissement : 32 618.14 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Après avoir examiné le budget primitif 2020 et après avis de la commission « finances » réunie le 26 février 2020 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020 s'élevant à :

- **section de fonctionnement : 316 600 €**

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZAC DE LA BANDE DU MOULIN »

Par délibération en date du 20 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de la Bande du Moulin à la société d'économie mixte EADM (Espace Aménagement et Développement du Morbihan) selon les stipulations d'une convention de concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme

Il est rappelé que cette Zone d'Aménagement Concerté, d'une surface de l'ordre de 14 ha, a pour objet de :

- Permettre à la commune de poursuivre son développement
- D'agir face à la pression foncière et de densifier l'urbanisation

Le 31 janvier 2020, le Conseil Municipal a approuvé le protocole de clôture de la concession d'aménagement dans le but de reprendre l'opération d'aménagement en régie.

Il convient en conséquence de créer un budget annexe pour suivre l'opération.

VU le projet d'aménagement de lotissement à réaliser sur le territoire de la collectivité lotissement dénommé « ZAC de la Bande du moulin »,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe pour faciliter la détermination du coût de production, assurer un meilleur suivi de la comptabilisation des stocks et de la TVA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **Décider la création d'un budget annexe de lotissement pour l'opération dénommée « ZAC de la Bande du Moulin »**
- **De donner à Monsieur le Maire tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire expose qu'en application des articles L.2311 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a procédé à l'ouverture de plusieurs autorisations de programme sur le budget de la commune.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'exercice 2019 étant clos, la présente délibération propose l'actualisation de la répartition des crédits de paiement. En effet, aucun report de crédits n'étant effectué, il convient de fixer les réalisations pour 2020 et de déterminer les nouveaux échéanciers de paiement des autorisations de programme.

AP N° 2018-01-220

La révision de l'autorisation de programme d'un montant de 76 314.60 € correspond entre autres au coût de l'avenant n°2 de maîtrise d'œuvre, aux frais d'aménagement de toilettes provisoires, aux prestations d'opérateurs techniques (Enedis, Orange) ainsi qu'à la taxe d'aménagement et à la redevance d'archéologie préventive.

AP N° 2018-02-236

La révision de l'autorisation de programme d'un montant de 267 789,03 € correspond à l'intégration dans le stock de l'autorisation de programme du coût du bâtiment non intégré lors de la création de l'APCP

TTC	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	N° AP	Pour mémoire AP votée	Révision N	Total cumulé	Antérieurs 2018	2018	2019	2020
2018-01-220								
Extension MDTL	2 470 000,00	76 314,60	2 546 314,60	33 401,28	299 345,46	1 493 567,86	720 000,00	
2018-02-236								
Ancien supermarché Rue Le Mauff	1 882 800,00	267 789,03	2 150 589,03	5 731,20	284 993,14	309 754,69	1 550 000,00	
TOTAL	4 352 800,00	344 103,63	4 696 903,63	39 132,48	584 338,60	1 803 322,55	2 270 000,00	

Cette information est reprise en annexe II B2.1 du document technique du budget primitif 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-3,

CONSIDERANT l'approbation du compte administratif pour 2019, confirmant l'absence de constatation de restes à réaliser pour ces autorisations de programme,

CONSIDERANT les projets inscrits au budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter la révision des autorisations de programme conformément au tableau ci-dessus,**
- **D'actualiser l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus,**
- **De préciser que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif de la commune.**

COUT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Rapport de Madame Florence BOCQ, Adjointe au Maire :

Madame Florence BOCQ, Adjointe au Maire, indique qu'il est nécessaire de fixer le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique pour l'année 2020 au vu du compte administratif 2019 afin de déterminer :

- les participations versées par les communes extérieures pour leurs élèves scolarisés à l'école publique Renaudeau,
- le montant de la contribution communale aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Anne sous contrat d'association avec l'Etat, en application de l'article L.442-5-1 du code de l'éducation.

Les charges prises en compte sont entre autres : eau, électricité, fournitures diverses (entretien, petit équipement, fournitures administratives), entretien bâtiments et biens mobiliers, maintenance, assurance, téléphone, charges de personnel.

Sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique constatées au compte administratif 2019 et en fonction du nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2019-2020, la commission « Finances » réunie le 26 février 2020 propose de fixer comme suit le coût de l'élève de l'école publique :

- 444.15 € par élève scolarisé en primaire,
- 1 467.32 € par élève scolarisé en maternelle.

La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement se fait au prorata du nombre d'élèves inscrits pour les communes ne disposant pas d'école publique ainsi que dans les cas dérogatoires prévus par l'article L 212-8 du code de l'éducation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De fixer le coût de l'élève de l'école publique comme suit pour l'année 2020 :**
 - **444.15 € par élève scolarisé en primaire,**
 - **1 467.32 € par élève scolarisé en maternelle.**
- **De solliciter les communes concernées afin qu'elles participent financièrement aux frais de fonctionnement de l'école publique d'ALLAIRE dans les cas précisés ci-dessus, étant rappelé qu'une convention de participation financière en date du 4 février 2005 a été signée avec la commune de Saint Jean la Poterie pour les enfants domiciliés dans un périmètre géographique proche de cette commune,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à établir les titres de recettes correspondants pour chacune des communes concernées,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant la mise en œuvre de la présente délibération.**

<p align="center">CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE SAINTE ANNE – MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE EN 2020</p>

Rapport de Madame Florence BOCQ, Adjointe au Maire :

Madame Florence BOCQ, Adjointe au Maire, rappelle qu'en application de l'article L 442-5 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Un contrat d'association en date du 21 décembre 2005 a été signé entre l'Etat et l'école Sainte Anne. Le montant de la participation de la commune calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Renaudeau s'élève pour l'année 2020 à 149 208.79 € déduction faite des prestations effectuées pour le compte de l'Ecole Sainte Anne en 2019 par les services techniques communaux ainsi que le transport piscine et l'éducation musicale.

Une régularisation relative à un trop versé d'un montant de 4 938,31 € vient déduire le montant de la participation communale au titre de l'année 2020 pour la porter à 144 270,48 €.

Ce montant présenté et validé en commission « Finances » réunie le 26 février 2020 a été calculé en fonction du coût de l'élève de l'école publique Renaudeau pour l'année 2019, soit :

- coût élève primaire : 444.15 €
- coût élève maternelle : 1 467.32 €

et du nombre d'enfants d'Allaire scolarisés à l'école Sainte Anne :

- primaire : 129 élèves
- maternelle : 65 élèves

En application de la délibération du 5 avril 2019 fixant les modalités de versement de la participation communale en 2019, une somme de 12 964.22 € a été allouée mensuellement à l'école Sainte Anne pour les mois de janvier, février et mars 2020.

Le montant restant à verser de 105 377.82 € correspond à la participation de 144 270.48 € déduite des versements opérés des trois premiers mois de 2020.

Le solde sera versé en 7 mensualités selon le calendrier suivant :

- 1^{er} versement : 30/04 pour un montant de 15 053.98 €
- 2^{ème} versement : 31/05 pour un montant de 15 053.98 €
- 3^{ème} versement : 30/06 pour un montant de 15 053.98 €
- 4^{ème} versement : 30/09 pour un montant de 15 053.98 €
- 5^{ème} versement : 31/10 pour un montant de 15 053.98 €
- 6^{ème} versement : 30/11 pour un montant de 15 053.98 €
- 7^{ème} versement : 31/12 pour un montant de 15 053.94€

Dans l'attente de la détermination du coût de l'élève de l'école publique pour l'année 2020, s'agissant des trois premiers mois de l'année 2021, le montant mensuel versé à l'école Sainte Anne correspondra au 1/10^e de la participation 2020 soit 14 427.05 € qui seront versés les 31 janvier, 28 février et 31 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable au versement d'une somme de 144 270.48 € à l'école Sainte Anne correspondant à la participation de la commune d'Allaire en 2020, dans le cadre du contrat d'association signé avec l'école Sainte Anne,**
- **De valider les modalités de versement de cette participation pour 2020 et les trois premiers mois de l'année 2021.**

SUBVENTIONS SCOLAIRES 2020

Rapport de Madame Florence BOCQ, Adjointe au Maire :

Madame Florence BOCQ, Adjointe au Maire, présente la proposition de la commission « Finances » réunie les 23 janvier et 26 février 2020 relative aux subventions à caractère scolaire pour l'année 2020, ayant pour effet de revaloriser le montant de ces subventions, comme suit :

	2020	
Fournitures scolaires + consommables informatiques	56,63 €	<u>Ecole Renaudeau</u> : par élève résidant dans la commune et élèves dont les communes extérieures participent aux frais. Prise en charge des factures directement par la mairie. <u>Ecole Ste Anne</u> : intégré dans la convention
Garderie Ecole Ste Anne	426.78 €	
Classe de neige, voyage, classes transplantées	20.10 €	<u>Ecole Renaudeau</u> : par élève résidant dans la commune et élèves dont les communes extérieures participent aux frais <u>Ecole Ste Anne</u> : intégré dans la convention
Arbre de Noël	7,37 €	<u>Ecole Renaudeau</u> : par élève résidant dans la commune et élèves dont les communes extérieures participent aux frais <u>Ecole Ste Anne</u> : intégré dans la convention
Voyages-Transport	2,40 €	<u>Ecole Renaudeau</u> : par élève résidant dans la commune et élèves dont les communes extérieures participent aux frais <u>Ecole Ste Anne</u> : intégré dans la convention
Rencontre inter-écoles	307,44 €	par école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des subventions à caractère scolaire pour l'année 2020 conformément aux propositions précisées ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2020

Rapport de Monsieur Dominique MOREAU, Adjoint au Maire

Monsieur Dominique MOREAU précise que la commission « Finances, développement économique, bâtiments communaux », réunie les 23 janvier et 26 février 2020 a proposé de fixer comme suit le montant des subventions allouées par la commune pour l'année 2020 :

NOM	montant accordé en 2020
associations dont le siège est basé à Allaire	
Amicale laïque des parents d'élèves de l'Ecole Renaudeau	381,80
APEL école Sainte Anne	381,80
Comité des Fêtes	1 171,60
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	407,00
Equilibre et Bien Etre	45,45

CLARA (Club de Loisirs et d'Animation des Retraités d'Allaire)	1 040,30
ACCA (Société chasse communale) (par chasseurs d'allaire : 49 chasseurs)	4,16
Pêche Détente à Coueslé	154,55
FNATH (Association des accidentés de la vie)	122,20
On t'a vu sur la pointe	122,20
La Compagnie des Voix	122,20
Comité d'Animation EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)	220,20
ADMR	4 871,52
PROXIM SERVICES	1 571,76
ECODY	480,00
associations dont le siège n'est pas basé à Allaire	
APF France handicap Morbihan (Association des Paralysés de France)	45,45
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	45,45
La ligue contre le cancer (Morbihan)	291,90
Rêves de Clown	72,70
FAVEC (association des conjoints survivants et parents d'orphelins)	122,20
Echange et Partage Deuil	45,45
AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)	45,45
Eau et Rivières de Bretagne	45,45
Solidarité Paysans Bretagne	45,45
SEMAGRI (Agriculteurs du Sud-Est Morbihan)	404,00
Redon Olympic Cycliste	159,60
Alcool assistance (section Redon)	73,75
Aide Emploi Services	1 191,80
Le Souvenir Français (comité Allaire/La Roche-Bernard)	45,45
AFM Téléthon	45,45
Secours Catholique	212,00
Scouts et guides de France	45,45
Donneurs du sang	122,20
La Croix Rouge Française de Questembert	45,45
Pass'Port Mieux Etre	71,70
Restos du Cœur Ille et Vilaine	214,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider les propositions de la commission « Finances, développement économique, bâtiments communaux »,**
- **D'attribuer une subvention aux associations concernées pour le montant ci-dessus indiqué,**
- **De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.**

SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF

Rapport de Monsieur Dominique MOREAU, adjoint au Maire

Monsieur Dominique MOREAU, adjoint au Maire, rappelle que chaque section s'est déclarée en association avec ses propres statuts, et adhère à la Fédération de la Saint Gaudence.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, bâtiments communaux » réunie les 23 janvier et 26 février 2020 propose de retenir pour chacune des associations adhérentes à la Fédération de la Saint Gaudence le mode de calcul suivant :

- une base part fixe de 800 € par association adhérente à la Fédération : cyclo-VTT-marche, St Gaudence Foot, Club St Gaudence basket , Judo Club , Tennis Club Allaire, Allaire Pétanque Club St Gaudence
- une base part variable de 23 € par jeunes de moins de 18 ans. Pour cette part variable la subvention sera versée sur la base d'un état nominatif des jeunes licenciés.

	Cyclo VTT Marche	Football	Basket	Judo	Tennis	Pétanque
part fixe	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
part variable	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €
nombre licenciés -18 ans	0	146	23	65	39	0
total part variable	- €	3 358,00 €	529,00 €	1 495,00 €	897,00 €	- €
total à verser	800,00 €	4 158,00 €	1 329,00 €	2 295,00 €	1 697,00 €	800,00 €

Par ailleurs, il est également proposé de verser les subventions suivantes :

-Moto-club d'Allaire : 1 600 €

-Les Socios (organisation du trail les Jambes Allaire) : 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider ces propositions,
- d'attribuer une subvention aux associations concernées conformément aux propositions ci-dessus,
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.

SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL

Rapport de Monsieur Didier JAN, Adjoint au Maire

Monsieur Didier JAN, Adjoint au Maire, expose que la commission « finances, bâtiments communaux, affaires générales » réunie les 23 janvier et 26 février 2020 propose d'arrêter comme suit la politique culturelle de la commune pour l'année 2020.

CLAC	
Politique culturelle de la commune	3 000,00
Vie Associative	16 500,00
Total	19 500,00
SHAKE HOUSE	6 000,00

BOUILLE DE MOME	1 350,00
COMPAGNIE DES VOIX	500,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider la politique culturelle de la commune en 2020,**
- **D'attribuer une subvention aux associations concernées conformément aux propositions ci-dessus,**
- **De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.**

FINANCEMENT DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL – EXERCICE 2020

Rapport de Madame Christiane CAVARO, Adjointe au Maire

Madame Christiane CAVARO, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la démarche de renouvellement de l'agrément « centre social » en 2016, une convention de coopération a été signée entre la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (La Fédé) et les différentes communes adhérentes au Centre Social Intercommunal qui a pour missions de développer la coopération intercommunale et de faciliter au niveau communal la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans le contrat de projet 2017-2020 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan.

Chaque commune s'engage à participer au financement du fonctionnement du CSI suivant des clés de répartition définies entre les communes et validées par un comité de pilotage intercommunal dans lequel siègent les représentants des conseils municipaux.

Pour l'année 2020, il est proposé de porter à 5,75 € par habitant des communes partenaires (Allaire, St Jean La Poterie, Béganne, Rieux, Peillac, St Perreux, St Vincent Sur Oust, St Jacut Les Pins, Les Fougerêts). Ainsi, pour la commune d'Allaire, la participation est de :

$$5,75 \text{ €} \times 3\,979 = 22\,879.25 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De donner votre accord au financement du Centre Social Intercommunal pour l'année 2020 dans les conditions ci-dessus précisées,**
- **De demander à Monsieur le Maire de verser la contribution financière correspondante.**

GARANTIE D'EMPRUNT DONNEE A ESPACIL HABITAT DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE REHABILITATION ET D'AMELIORATION THERMIQUE DE RESIDENCES

Rapport de Monsieur Dominique MOREAU, Adjoint au Maire

Monsieur Dominique MOREAU, Adjoint au Maire, rappelle que la société Espacil Habitat a engagé un programme de réhabilitation et d'amélioration thermique sur les résidences situées rue des Bengalais et rue des Bergeronnettes en 2019.

Le projet global est estimé à 634 567 €.

La garantie de la commune d'Allaire est sollicitée à 100 % pour deux prêts PAM Eco Prêt (240 000 €) et PAM Taux fixe (91 057 €), pour un montant cumulé de 331 057 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Le Bureau municipal du 27 février 2019 s'est prononcé favorablement sur ce point.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2252-1 et L.2252-2,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n°102307 en annexe signé entre Espacil Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver les articles suivants :**

Article 1 : La commune d'Allaire accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 331 057,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°102307 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant la mise en œuvre de la présente délibération.**

**GROUPEMENT DE COMMANDE – TRAVAUX DE VOIRIE HORS AGGLOMERATION
PROGRAMME 2020**

Rapport de Monsieur Armand JAOUEN, Adjoint au Maire.

Monsieur Armand JAOUEN expose qu'un groupement de commandes est proposé en association avec les communes de Béganne, Saint Jean la Poterie et les Fougerêts pour la réalisation des travaux de voirie / programme 2020

Les travaux de voirie porteront sur :

- lot n° 1 : la réfection de la voirie par procédé de Point à Temps (Pata)
- lot n° 2 : le dérasement des accotements et le curage des fossés
- lot n° 3 : le rechargement et la pose de bi-couche de type COMPOMAC ou similaire
- lot n° 4 : la réalisation de bandes de roulement par rechargement en bi-couche.

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention, jointe en annexe, qu'il vous est proposé d'adopter.

En 2016 et 2019, la commune d'Allaire a assuré les fonctions de coordonnateur du groupement et avait procédé à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation selon les règles définies alors par le code des marchés publics.

En 2017, la commune de Béganne a assuré les fonctions de coordonnateur du groupement et St Jean La Poterie a pris le relais en 2018. Pour 2020, la commune de Les Fougerêts assure cette coordination.

Chaque commune se chargera de l'exécution technique et financière du marché signé dans le cadre du groupement, les factures étant émises au nom de chacune des collectivités qui régleront directement le titulaire du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale / programme 2020,**
- **D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

DELEGATION DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES AUX COMMUNES

Rapport de Monsieur Armand JAOUEN, Adjoint au Maire

La présente délibération a pour objet d'acter le principe de délégation de la compétence eaux pluviales de REDON Agglomération à la commune d'ALLAIRE par le biais du conventionnement.

VU le Code général des collectivités locales et particulièrement ses articles R. 2224-7, 2224-8 et 2224-19-1 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ayant rendu obligatoire le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020, les communautés urbaines et les métropoles les exerçant déjà à titre obligatoire ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°35-2019-12-27-009 portant modification des statuts de REDON Agglomération du 31 décembre 2019 avec prise de compétence notamment dans le cadre de la gestion des eaux urbaines pluviales à compter du 1er janvier 2020 ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, traitant notamment des modalités d'exercice des compétences relatives à la gestion des eaux pluviales urbaines ;

VU la délibération CC 2020 237 du conseil communautaire de REDON Agglomération du 27 janvier 2020 déléguant la compétence eaux pluviales aux communes ;

CONSIDERANT le souhait des élus municipaux de conserver une gestion communale de proximité pour la compétence eaux pluviales ;

CONSIDERANT la possibilité réglementaire de déléguer pour REDON Agglomération aux communes la compétence de gestion des eaux pluviales ;

CONSIDERANT l'exercice des compétences déléguées, au nom et pour le compte de l'établissement public de coopération intercommunale, qui demeure responsable ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer les conditions de cette délégation, dans le cadre d'une convention, qui, notamment :

- Précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution ;
- Définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ;
- Définit les modalités de contrôle de la communauté d'Agglomération délégante sur la commune délégataire ;
- Précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence ;

CONSIDERANT le temps d'échange nécessaire à la formalisation de la convention ;

Sur ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le principe de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines, sur le périmètre précédemment établi (canalisations des bourgs principaux seulement), à compter du 1er janvier 2020 ;**
- **D'approuver le principe de gestion budgétaire à l'échelle communale ;**
- **De préciser que la convention avec REDON Agglomération sera formalisée au second semestre 2020 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

NOTE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE D'ALLAIRE

Un budget dynamique pour assurer le bon niveau de services aux habitants et pour conduire les investissements prévus dans le projet municipal 2014 2020 sans augmentation des taux d'impositions communaux. Le budget consolidé s'équilibre à près de 10 millions d'euros (3 992 743,51 € en fonctionnement et à 5 969 559,68 € en investissement).

1) BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement 3 374 799,85 €

La prévision de recettes de fonctionnement augmente de 2.06 %. C'est le résultat de la bonne dynamique des impôts et taxes perçus (nouvelles constructions de logements et de locaux professionnels).

La prévision de dépenses de fonctionnement augmente de 2.01 % (contre 1.04 % en 2019).

Section d'investissement 5 720 585,86 € (contre 4 587 919,36 € en 2019)

Les principaux investissements pour 2020 en TTC (la commune récupère la TVA) :

- **Extension de la maison du temps libre** dont 720 000 € ont été inscrits pour 2020 pour solder l'opération.
- **Réhabilitation de l'ancien supermarché du centre** : 1 550 000 € sont prévus pour 2020 pour solder l'opération
- **Réserve foncière** : 398 050,00 €
- **Programme de rénovation de l'école publique** : 125 000 €
- **Rénovation de l'éclairage public** : 115 000,00 €
- **Crématorium** : 82 677,00 €
- **Rénovation de la piste d'athlétisme** : 60 568,00 €
- **Réhabilitation de la Ferme de Coueslé** : 85 000,00 €

Il ne faut pas oublier l'entretien de la **voirie rurale pour un montant de 180 000 €** qui est inscrit dans un compte de fonctionnement.

L'ensemble des investissements 2020 d'un montant total de 5 720 585.86 € sera notamment financé par des subventions diverses, par le remboursement de la TVA, avec de l'autofinancement (excédent de 2019 affecté à l'investissement : 156 732.61 €) et par l'emprunt.

Le bon niveau d'autofinancement et les subventions obtenues (dont 989 000 € pour les projets de revitalisation du centre) permettent de financer tous les projets sans difficultés et sans alourdir les impôts communaux.

La capacité d'autofinancement doit se stabiliser, voire augmenter et les nouveaux emprunts seront en partie couverts par les futurs loyers des locaux de la maison de santé pluri professionnelle et de l'épicerie de proximité du centre.

2) **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le budget Assainissement a été transféré à REDON Agglomération, compétent en matière d'eau et d'assainissement, depuis le 1^{er} janvier 2020.

3) **BUDGET LOTISSEMENT DE MONTGUE**

Section de fonctionnement 104 248,75 €

Section d'investissement 88 140,12 €

Dans la prévision budgétaire 2020, il a été inscrit la vente des 2 derniers terrains soit 1 110 m² à 32.49 € HT € le m².

4) **BUDGET SPIC (PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES)**

Section d'exploitation 68 972,31 €

Section d'investissement 32 618,14 €

Ces équipements, installés sur les toits de la maison du temps libre (depuis août 2008 pour 135 m²) et des ateliers municipaux (depuis avril 2010 pour 186 m²) ont respectivement généré 113 787,92 € et 136 326,69 € soit 250 114,61 € de recettes depuis leur installation.

5) **BUDGET GENDARMERIE**

Section d'exploitation 128 122,70 €

Section d'investissement 128 015,56 €

Pour la section d'exploitation, les dépenses sont constituées du remboursement des intérêts et les recettes sont liées à l'encaissement des loyers.

Pour la section d'investissement, les dépenses sont constituées du remboursement du capital. Les recettes sont constituées entre autres du virement de l'excédent de la section d'exploitation. Le coût global de l'opération est de 2 408 298 € HT. Les loyers annuels sont de 99 505 € HT et couvrent l'annuité de remboursement du prêt de 90 000 €.

6) BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Section de fonctionnement 316 600,00 €

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il est financé par une subvention de REDON Agglomération, par la participation des familles et des communes desservies.

390 enfants sont ainsi transportés chaque jour vers le collège d'Allaire.

Avant de déclarer la séance du Conseil Municipal close, Jean-François MARY a remercié l'ensemble des membres du conseil municipal pour le travail accompli au cours de ce mandat. Le Conseil Municipal a été réuni 63 fois en 6 ans.

Il a ensuite salué individuellement les collègues qui allaient cesser leur fonction au bout de 1, 2, 3 ou 4 mandats. Chaque élu a été applaudi pour le travail accompli.

Nombre de mandats	Elus concernés
4	Armand JAOUEN, Patrick POTIER
3	Dominique MOREAU
2	Christiane CAVARO, Marie-Gabrielle PUSSAT, Didier JAN, Philippe LE PALLEC
1	Yves BESNARD, Marie-Christine MOUNIER, Didier AUVRAY, Louis COURROUSSE, Claude DAGUIN, Marie BERTHE JOSSO, Lydie DURAND, Fabienne BERTOUX, Annie HAMON, Céline TOURNABIEN, Françoise PICHARD

COMMUNIQUES

ANTENNES DE RADIOTELEPHONIE

Des dossiers concernant l'implantation de nouvelles antennes de radiotéléphonie sur la commune d'Allaire sont consultables en Mairie.

INAUGURATION DU SENTIER PEDAGOGIQUE PORTE PAR LA SOCIETE BEGAWATTS ET L'ASSOCIATION ENERGIES CITOYENNES EN PAYS DE VILAINE (EPV)

*Inauguration des sentiers pédagogiques du parc éolien citoyen de Béganne :
Réservez votre matinée du **samedi 16 mai 2020** !
Accueil à la salle du Bois Joli de Béganne à 9 heures puis navettes jusqu'au site de l'inauguration.
Sentier accessible aux personnes à mobilité réduite.*